

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 271

5 février 2013

### SOMMAIRE

A.J. Decoration Lux S.à r.l. ....	12963	Luxcleaning System s.à.r.l. ....	13004
BlueCrest Emerging Markets S.à.r.l. ....	13005	Luxcon S.A. ....	12983
Bruskort International S.à.r.l. ....	12979	Luxembourg Boulevard Royal Centre ....	12984
Canepa International, S.à r.l., SPF ....	12965	Luxembourg Bridge ....	13002
Chamonix Properties S.A. ....	12980	Luxgarnissage Sàrl ....	13004
Cie Européenne Financière OMEGA de Participation ....	12986	Mafapa S.A. ....	12981
Faminvest S.A. ....	12965	Malibu Invest S.A. ....	12992
FMC Promotions S.à r.l. ....	13007	Mangrove Capital Partners S.A. ....	12992
Fransad Gestion S.A. ....	12982	M + B Betonbau (Luxemburg) G.m.b.H. .....	13005
Global SN Holding S.à r.l. ....	12998	Morgan Stanley Moselle S.à r.l. ....	12990
Hellespont International S.A. ....	13002	MYTransfer Luxembourg S.A. ....	12991
Hideal Holding S.à r.l. ....	12987	Noalin Investments S.à r.l. ....	12992
Hideal Investment S.à r.l. ....	12987	Nordstad Immobilière S.A. ....	12991
H.I.F. S.A. ....	12979	North German Invest S.à r.l. ....	12991
Ice Holdings S.à r.l. ....	12978	O.T.C. Trade S.à r.l. ....	12993
Immobilière du Rhin S.A. ....	12981	Penshire Luxembourg S.à r.l. ....	12987
Immobilière SIMONIS et CIE ....	12979	QM Holdings 4 S.à r.l. ....	13004
Immobilière Thibo - Olmedo ....	13003	Regus Luxembourg S.A. ....	12984
Invicta Insurance Services S.A. Holding SOPARFI ....	12980	Sea View Residence S.A. ....	12963
ITT International Luxembourg S.à.r.l. ....	12980	SEB Life Luxembourg Branch ....	12963
Jaccar Holdings ....	13003	Soltex Holding - SPF ....	12991
Jarban S.A. ....	13002	St. Georges Properties S.A. ....	12980
Jasper Broker S.A. ....	13003	Stream Advisers Lux Holding S.A. ....	12962
JD Selector S.à.r.l. ....	13003	Stream Advisers Lux Holding S.A. ....	12962
JD Selector S.à.r.l. ....	13003	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl ....	12962
Kinectrics Holdings S.à r.l. ....	13002	Tarpon Holdings S.A. ....	12993
Kinectrics Holdings S.à r.l. ....	13002	Trican Luxembourg Sàrl ....	12985
Librefeu S.A. ....	12991	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	12990
Lumax International Holdings S.A. ....	13004	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	12986
Luxbela ....	13004	Vance Holding S.A. SPF ....	12998
		Vauban Participations S.A. ....	13007

**Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 88.592.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001301/10.

(130000430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 88.592.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Stream Advisers Lux Holding S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 13 décembre 2012.*

[OMISSIS]

*Sixième résolution:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

*Administrateurs:*

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Francesca Docchio, née le 29 Mai 1971 à Bergame, Italie et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Giorgio Peterlongo, né le 15 mai 1942 à Milan, Italie, et résident au 11, Via Morigi, I-20123, Milan, Italie.

*Commissaire aux comptes;*

- Finsev SA, avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103.749

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Francesca Docchio

*Administrateur*

Référence de publication: 2013001302/28.

(130000548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-1881 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 87.470.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société*

En date du 12 décembre 2012, les membres du conseil de gérance de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013001260/16.

(120226660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Sea View Residence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 129.366.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 novembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SEA VIEW RESIDENCE S.A.*

- La démission de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été acceptée.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEA VIEW RESIDENCE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013001273/26.

(130000217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**SEB Life Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 106.089.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu à The Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's quay, Dublin  
2 le 6 décembre 2012*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société que ta Société a décidé de clôturer sa succursale SEB Life Luxembourg branch, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Pour SEB Life (Ireland) Assurance Company Limited*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013001274/15.

(130000438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**A.J. Decoration Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.658.

—  
L'an deux mille douze, dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois «Compagnie Financière S.A., en abrégé COFIPRI», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 4228, constituée suivant acte reçu par Maître Prosper-Robert ELTER, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1948, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 2 octobre 1948 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2553 du 13 octobre 2012 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par son administrateur-délégué ayant pouvoirs pour engager la prédite société par sa seule signature, à savoir:

Monsieur Jérôme Dominique André LESAFFRE, directeur de sociétés, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard Prince Henri,

lui-même ici représenté par Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri,

en vertu d'une procuration à elle délivrée,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «A.J. DECO-RATION LUX S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B. 112658, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 8 mars 2006, numéro 491 (ci-après la «Société»).

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique, elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'Associée unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Associée unique décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Jérôme Dominique André LESAFFRE, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2012. Relation: MER/2012/2991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170380/67.

(120225270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Faminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.451.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 novembre 2012 que:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

\* Laurent MULLER, Docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

\* Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg; et

\* Marc MULLER, Expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

\* Marc Muller Conseils S.à r.l. (anc. Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80 574.

- Marc MULLER a également été réélu aux fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000855/30.

(120226830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Canepa International, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.803.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CTP International Partners, S.à r.l., SPF a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012 in Jersey and on December 17, 2012 in Luxembourg;

2) Sunlight Partners, S.à r.l., SPF a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10, 2012 in Santo Domingo and on December 18, 2012 in Capellen;

3) Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 7, 2012 in Miami;

4) Kian Esteghamat, born on June 20, 1965 in Iran, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 6, 2012 in New York; and

5) Elias Esber, born on June 3, 1969 in Venezuela, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, having his professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 12, 2012 in Santo Domingo.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Canepa International, S.á r.l., SPF" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11 May 2007 relating to the creation of a *société de gestion de patrimoine familial* ("SPF"), excluding any commercial activity.

3.2 The Company is authorised to hold a participation interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

3.3 In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the municipality of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), consisting of twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

8.6 The Company's shares may only be transferred to eligible investors as defined in article 3 of the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) class A manager (the "Class A Manager") and at least one (1) class B manager (the "Class B Manager"), who need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management. It exercises all representation.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed

in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of at least one Class A Manager, together with one Class B Manager, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### E. Supervision

**Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 23. Profits.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

**Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose,

less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

### H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 relating to the creation of a SPF, as amended.

#### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) CTP International Partners, S.a r.l., SPF aforementioned, paid ten thousand two hundred United States Dollars (USD 10,200.-) in subscription for ten thousand two hundred (10,200) shares;

2) Sunlight Partners, S.a r.l., SPF aforementioned, paid three thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 3,920.-) in subscription for three thousand nine hundred and twenty (3,920) shares;

3) Francisco Felix, aforementioned, paid one thousand four hundred and seventy United States Dollars (USD 1,470.-) in subscription for one thousand four hundred seventy (1,470) shares;

4) Kian Esteghamat, aforementioned, paid one thousand four hundred and seventy United States Dollars (USD 1,470.-) in subscription for one thousand four hundred and seventy (1,470) shares; and

5) Elias Esber, aforementioned, paid two thousand nine hundred and forty United States Dollars (USD 2,940.-) in subscription for two thousand nine hundred and forty (2,940) shares.

In total, twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) were paid for twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *General meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2) The following person is appointed for an unlimited duration with immediate effect as Class A Manager of the Company:

Seren S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 110.588.

3) The following persons are appointed for an unlimited duration with immediate effect as Class B Managers of the Company:

a) Francisco Felix Rodriguez, born on October 10, 1973 in Spain, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Elias Esber, born on June 3, 1969 in Venezuela, residing professionally at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

1) The address of the Company's registered office is set at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Edouard Delosch, notaire de droit civil de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CTP International Partners, S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 17 décembre 2012 et à Luxembourg le 17 décembre 2012;

2) Sunlight Partners, S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Santo Domingo le 10 novembre 2012 et à Capellen le 18 décembre 2012;

3) Francisco Felix Rodriguez, né le 10 octobre 1973 en Espagne, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Miami le 7 octobre 2012;

4) Kian Esteghamat, né le 20 juin 1965 en Iran, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 6 décembre 2012;

5) Elias Esber, né le 3 juin 1969 au Venezuela, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Dr. Christoph Diesel, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Santo Domingo le 12 novembre 2012.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Canepa International, S.à r.l., SPF» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que défini dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

3.2 La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet dans les limites instaurées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20,000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

8.6 Les parts sociales de la Société peuvent seulement être transférées à des investisseurs éligibles définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF.

## C. Assemblée générale des associés

### Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

### Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

**Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le «Gérant de Classe A») et d'au moins un (1) gérant de classe B (le «Gérant de Classe B»), qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collectif en charge de la gérance de la Société. Il représente et engage la Société.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant] Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## **E. Surveillance de la société**

### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création de SPF telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) CTP International Partners, S.à r.l., SPF, susnommée, a payé dix mille deux cents dollars des Etats-Unis (USD 10.200,-) pour la souscription de dix mille deux cents (10.200) parts sociales;

2) Sunlight Partners, S.à r.l., SPF, susnommée, a payé trois mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 3.920,-) pour la souscription de trois mille neuf cent vingt (3.920) parts sociales;

3) Francisco Felix, susnommé, a payé mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 1.470,-) pour la souscription de mille quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales;

4) Kian Esteghamat, susnommé, a payé mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 1.470,-) pour la souscription de mille quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales; et

5) Elias Esber, susnommé, a payé deux mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 2.940,-) pour la souscription de deux mille neuf cent quarante (2.940) parts sociales.

Au total, vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) ont été payés pour vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale des associés*

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) La personne suivante a été nommée Gérant de Classe A de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat:

Seren S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 110.588.

3) Les personnes suivantes ont été nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat:

a) Francisco Felix Rodriguez, né le 10 octobre 1973 en Espagne, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Elias Esber, né le 3 juin 1969 au Venezuela, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants des comparants, les représentants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DIESEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15355. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000711/726.

(120226635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

#### **Ice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.526.

#### *Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 juillet 2012*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Ice Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000948/20.

(120226812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Immobilière SIMONIS et CIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.337.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Michel SIMONIS  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013000950/12.

(130000009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

---

Changement suivant le contrat de cession de parts du 19 décembre 2012:

- Ancienne situation associées:

BRUSKORT S.L.: 11.875 parts sociales

SERINOR S.A.: 5.982 parts sociales

Palm Hotel Ventures, LLC: 4.465 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

BRUSKORT S.L.: 11.875 parts sociales

SERINOR S.A.: 2.929 parts sociales

Palm Hotel Ventures, LLC: 4.465 parts sociales

BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 103345: 3.053 parts sociales

Luxembourg, le 2 janvier 2012.  
Pour avis sincère et conforme  
*Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000706/22.

(130000418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**H.I.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.879.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000911/9.

(120227059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Chamonix Properties S.A., Société Anonyme,  
(anc. St. Georges Properties S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 119.768.

—  
Extrait des résolutions adoptées en date du 29 novembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société CHAMONIX PROPERTIES S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur n'est pas renouvelé.
  - Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 29 novembre 2018.
  - Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
  - Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
  - Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.
  - Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.
  - L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)
  - L'adresse professionnelle de:
    - \* Mr. Alexandre TASKIRAN, Adminitrateur
    - \* Trustconsult Luxembourg S.A, Commissaire aux Comptes.
 est désormais sise à 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAMONIX PROPERTIES S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000744/30.

(130000219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 160.054.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'associé unique de la Société a décidé de porter le nombre de gérants à cinq et de nommer Madame Pascale Wagner, demeurant à 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange comme gérant additionnel et ceci pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000982/15.

(130000309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Invicta Insurance Services S.A. Holding SOPARFI, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 31.517.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013000956/10.

(120226836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'un courrier recommandé du 27 décembre 2012, adressé aux sièges de la société Immobilière du Rhin SA, à l'attention des actionnaires de la société, que la société INVESTOR'S BUSINESS OFFICE SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 78554, sise à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss, a démissionné avec effet immédiat comme administrateur du conseil d'Administration de la société Immobilière du Rhin SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC B 94197, et sise à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Schwebach, le 27 décembre 2012.

Pour extrait

Signature

*Administrateur démissionnaire*

Référence de publication: 2013000967/19.

(130000216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Mafapa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.352.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mme Marie-Aigline Chéreau, domiciliée au 3666 rue Jeanne Mance, Apt. 206, Montreal (Quebec) H2X2K5, Canada ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2012, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme Il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée MAFAPA S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.352, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 3 octobre 2002, publié auprès le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 novembre 2002 sous le numéro 1649.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000.-), représenté par mille (1.000) actions ayant chacune une valeur nominale de trente-cinq Euros (EUR 35.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte du rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que parmi les actifs de la société figurent les biens immobiliers suivants»

12982

*Désignation*

Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS

Un ensemble immobilier situé à IVRY-SUR-SEINE (VAL-DE-MARNE) 94200 3 Ter à 13 rue Louis Rousseau, situation: Z.A.C. LOUIS ROUSSEAU:

Cadastré:

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	N	277	5 rue Louis Rousseau	00 ha 31 a 72 ca

Etant ici précisé que la parcelle cadastrée section N numéro 277 provient de la réunion des parcelles cadastrées section N numéros 134, 135, 136, 137, 273 et 272.

Désignation des BIENS:

Lot numéro soixante-dix-sept (77):

Un appartement situé dans le bâtiment unique, escalier C, au 4<sup>ème</sup> étage, à gauche puis à droite porte droite comprenant: séjour, deux chambres avec placard, cuisine, salle de bains, water-closet, dégagement avec placard, entrée avec placard, balcon.

Avec les neuf cent quarante-six /cent millièmes (946 /100000<sup>èmes</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux cent soixante-dix-sept (277):

Un box situé dans le bâtiment unique, au sous-sol.

Avec les cent trois /cent millièmes (103 /100000<sup>èmes</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits BIENS existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

- Que le susdit immeuble n'est pas grevé de dettes hypothécaires.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;
- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la siège social de la Société au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60351. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168966/79.

(120223481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

**Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FRANSAD GESTION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 144.571, constituée suivant acte reçu par

Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 469 du 4 mars 2009.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 506 du 17 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco GASTALDI, administrateur, demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par leur mandataire, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et par le mandataire des actionnaires représentés, resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ensuite l'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme liquidateur de la société Monsieur Marco GASTALDI, administrateur, demeurant à Luxembourg professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3 Boulevard Royal.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite, les membres du bureau et le mandataire des Actionnaires représentés ont tous signé le présent procès-verbal.

Signé: GASTALDI, SENSI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/12/2012. Relation: EAC/2012/16220. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000219/54.

(120226220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Luxcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6754 Grevenmacher, 1, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 95.838.

*Auszug aus dem sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2012*

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Jörg SELLIN, Kaufmann, wohnhaft zu L-6754 Grevenmacher, 1, rue de Manternach

- Herr Markus JANSEN, Kaufmann, wohnhaft zu L-6754 Grevenmacher, 1, rue de Manternach  
 - Herr Norbert EBSEN, Buchhalter, wohnhaft zu L-6791 Grevenmacher, 10, rue de Thionville  
 Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.  
 Punkt 5

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft Account Data Europe s.a., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2013001040/21.

(130000130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Luxembourg Boulevard Royal Centre, Société Anonyme,  
 (anc. Regus Luxembourg S.A.).**

**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the joint stock corporation "Regus Luxembourg SA" (the "Company"), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 42802, was incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT on 28 December 1992, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 188 dated 23 April 1993,
- that the articles of association were last amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 1 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 137 dated 22 January 2010; and
- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Member decided to change the Company's name to "Luxembourg Boulevard Royal Centre" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

**1. "Form and Name.**

1.1 There exists a joint stock corporation ("société anonyme") under the name "Luxembourg Boulevard Royal Centre" (the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

#### A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société anonyme "Regus Luxembourg SA" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42802, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 188 du 23 avril 1993;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx le premier décembre 2009, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 137 en date du 22 janvier 2010; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Luxembourg Boulevard Royal Centre» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

#### « 1. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination «Luxembourg Boulevard Royal Centre» (ci-après la Société).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60520. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012171076/87.

(120225820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

### Trican Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 2.216.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001325/10.

(120226695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice enregistrée le 27 décembre 2012 sous le numéro L1202 23621.

Il convient de lire:

Avec effet au 23 février 2012, Tyco Electronics Netherlands (India) B.V., associé existant de la Société a transféré à Tyco Electronics Singapore Pte Ltd, ayant son siège social au 26 Ang Mo Kio Industrial Park 2, Singapour 569507 et immatriculée sous le numéro 199605755G (TES), 2.963.121 parts sociales B de la Société.

Avec effet au 23 février 2012, TES a transféré à Tyco Electronics Group SA, associé existant de la Société, 2.963.121 parts sociales B de la Société.

Toutes les autres informations restent inchangées.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Electronics Holdings S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013001326/20.

(130000081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**CEFO-P, Cie Européenne Financière OMEGA de Participation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.496.

*I. Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2012*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc-Yves BLANPATN, Administrateur, demeurant professionnellement au 28, avenue du Manoir, à B-1410 Waterloo, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

*II. Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2012*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 11 mai 2010, le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc-Yves BLANPAIN (Président du Conseil d'Administration) demeurant au 28, avenue du Manoir, B-1410 Waterloo, de Monsieur Alain S1AENS demeurant professionnellement au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles et Monsieur Marc BAILLON, demeurant au 24b, avenue E. Van Beecelaere, B-1170 Bruxelles. L'Assemblée décide également de renouveler avec effet au 11 mai 2010, le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cie Européenne Financière OMEGA de Participation

En abrégé CEFO-P

Référence de publication: 2013000718/24.

(130000330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Hideal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.280.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 18 décembre 2012:

1. que la démission de Hideal UK LLP en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 17 décembre 2012;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000934/13.

(120226818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Hideal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.698.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 18 décembre 2012:

1. que la démission de Hideal UK LLP en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 17 décembre 2012;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000935/13.

(130000183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Penshire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 158.779.

—  
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before of Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Penshire Luxembourg S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) number 948 dated 10 May 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.778 (the Company).

The meeting is declared open at 10.30 and is chaired by Mr Sébastien Wiander, private employee, residing professionally in Luxembourg, 10, avenue Monterey.

The chairman appoints Mr Nicolas Dumont, private employee, residing professionally in Luxembourg, 10, avenue Monterey, as secretary of the meeting and Mrs Patricia Desquesnes, private employee, residing professionally in Luxembourg, 10, avenue Monterey, as scrutineer.

The chairman declares that the agenda of the meeting is as follows:

1. Approval of the amendment of the tracking scheme in relation to the classes of shares of the Company;
  2. Amendment of article 8 of association of the Company in order to reflect the preceding item;
- and
3. Miscellaneous.

The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the general meeting; such attendance-list will remain attached to the original of these minutes, together with copies of the powers of attorney of the shareholders represented.

It appears from the said attendance-list that all the 200,000 (two hundred thousand) class A shares and the 170,000 (one hundred seventy thousand) class B shares, representing the entire issued share capital of the Company are validly

represented at the meeting so that the convening formalities can be waived. The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

*First resolution*

It is resolved to amend the tracking scheme in relation to the classes of shares of the Company as set forth below in the amended and restated article 8 of the articles of association of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 370,000.- (three hundred seventy thousand Euro), represented by (i) 200,000 (two hundred thousand) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares") and (ii) 170,000 (one hundred seventy thousand) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares" and together referred with the Class A Shares, the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Class A Shares shall confer the holder(s) thereof the financial rights based on the value of and all incomes received by the Company from its investments in Private Equity Assets (the "Specific Assets A" or the "Shareholdings").

The Class B Shares shall confer the holder(s) thereof the financial rights based on the value of and all incomes received by the Company from all its assets other than the Shareholdings (the "Specific Assets B").

In addition to the balance sheet of the Company to be drawn up each year by the board of managers or the sole manager (as the case may be), the latter shall record for each class of Shares the specific results of each class of Shares on the basis of the results of the Specific Assets A and of the Specific Assets B (the "Cost Accounts"). The Cost Accounts will allow determining the specific net result allocated to each class of Shares (the "Specific Net Result").

The financial rights and conditions attached to the different categories of Shares are further detailed in article 21."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us this original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Penshire Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 948 en date du 10 mai 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.779 (la «Société»).

La séance est déclarée ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey et comme scrutateur Madame Patricia Desquesnes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de la modification du système traçant («tracking scheme») tracking scheme relatif aux catégories de parts sociales de la Société;

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente; et

### 3. Divers.

Les noms des associés et le nombre de parts sociales détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; ladite liste de présence restera annexée à l'original de cet acte, avec les copies des procurations des associés représentés.

Il apparaît de cette liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) parts sociales de catégorie A et les 170.000 (cent soixante-dix mille) parts sociales de catégorie B, représentant la totalité du capital social de la Société sont valablement représentées à l'assemblée générale de sorte que les associés peuvent renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour connu de tous les associés présents ou représentés.

Après l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier le système traçant («tracking scheme») relatif aux catégories de parts sociales de la Société tel que mentionné ci-après dans les statuts de la Société modifiés et mis à jour.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) représenté par (i) 200.000 (deux cent mille) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A») et (ii) 170.000 (cent soixante-dix mille) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales»), chacune ayant les droits et obligations exposées dans les Statuts.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A confèrent au(x) propriétaire(s) de celles-ci les droits financiers basés sur la valeur de et tous les revenus reçus par la Société de ses investissements dans des actifs «Private Equity» (les «Actifs Spécifiques A») ou les «Participations»).

Les Parts Sociales de Catégorie B confèrent au(x) propriétaire(s) de celles-ci les droits financiers basés sur la valeur de et tous les revenus reçus par la Société de tous ses actifs autres que les Participations (les «Actifs Spécifiques B»).

En complément du bilan de la Société établi chaque année par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas), ce dernier comptabilisera pour chaque catégorie de Parts Sociales les résultats spécifiques de chaque catégorie de Parts Sociales sur la base des résultats des Actifs Spécifiques A et des Actifs Spécifiques B (les «Comptes Analytiques»). Les Comptes Analytiques permettront de déterminer le résultat net spécifique propre à chaque catégorie de Parts Sociales (le «Résultat Net Spécifique»).

Les droits financiers et conditions attachés aux différentes catégories de Parts Sociales sont détaillés plus avant à l'article 21.»

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, P. DESQUESNES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15341. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171004/136.

(120225880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.079.485.228,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Avec effet au 26 décembre 2012, Tyco Electronics Netherlands (India) B.V., associé de la Société a transféré à Tyco Electronics Singapore Pte Ltd, ayant son siège social au 26 Ang Mo Kio Industrial Park 2, Singapour 569507 et immatriculée sous le numéro 199605755G (TES), 2.963.121 parts sociales B.

Avec effet au 26 décembre 2012, TES a transféré 2.963.121 parts sociales B de la Société à Tyco Electronics Group SA (TEGSA), associé existant de la Société.

Avec effet au 26 décembre 2012, TEGSA a transféré à TE Connectivity Holding International II S.à r.l. ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B169805, 10.111.031.331 parts sociales A et 529.387.652 parts sociales B.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Electronics Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013001327/20.

(130000312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.879.

*1. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2012*

En date du 18 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jonathan Tye LEBOW, né le 24 décembre 1967 à Brookline, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 2, Woods Lane, Scarsdale, NY 10583, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ian McMAHON, gérant de classe A
- Monsieur Jonathan Tye LEBOW, gérant de classe A
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant de classe B
- Monsieur Paul MOUSEL, gérant de classe B

*2. Mise à jour*

La dénomination de l'associé unique de la Société, Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland) Limited, doit se lire désormais comme suit:

- Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg)

*3. Cession de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 18 décembre 2012, que l'associé unique de la Société, Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg), a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B81149, ayant son siège social à l'adresse suivante: 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l. .... 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013000394/34.

(120225916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Soltex Holding - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000515/10.

(120226518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**North German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 164.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001926/10.

(130000812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Nordstad Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.165.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001925/10.

(130001392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**MYTransfer Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.859.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001923/10.

(130001050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Librefeu S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 84.605.

*Extrait de l'Assemblée Générale Particulière du 4 janvier 2013*

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANZIO S.A. / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Michel Jadot / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2013003269/14.

(130003155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Mangrove Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 74.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001065/10.

(130000262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Malibu Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 155.291.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., 14 décembre 2012, LAC/2012/59991.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «MALIBU INVEST S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2219 du 19 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 10 juin 2011.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001064/23.

(120226803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Noalin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 173.545.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 6 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Galleo Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B173543 . . . . .	12.500
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Noalin Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001101/21.

(130000302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**O.T.C. Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 98.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013001129/12.

(120227039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Tarpon Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.638.

## STATUTS

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Margareta SMET, dirigeante d'entreprises, née le 18 août 1950 à Belsele (Belgique), demeurant à Sint-Niklaas (B-9100), Hovenierstraat 81 B, ici représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L - 1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 5 décembre 2012 à Luxembourg,

Monsieur Stéfan POPPE, dirigeant d'entreprises, né le 18 octobre 1974 à Sint Niklaas (Belgique), demeurant à Sinaai-Waas (B-9112), Dries 39, ici représenté par Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L - 1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 6 décembre 2012 à Luxembourg, et

Monsieur Thomas POPPE, dirigeant d'entreprises, né le 20 mai 1978 à Sint Niklaas (Belgique), demeurant à Londerzeel (B-1840), Pikstraat 55, ici représenté par Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L - 1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 7 décembre 2012 à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par les mandataires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de TARPON HOLDINGS S.A. ( la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de toutes structures sociétaires.

Enfin, la Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, négocier, vendre, louer ou sous-louer tout bien mobilier ou immobilier et ceci par tous actes, contrats d'achat, de vente, de location ou d'autres formes de propriétés, soit partielle, soit totale et pour cela, une participation ou association partielle ou totale.

Elle pourra en outre construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 564.375,-) représenté par cinq cent soixante quatre mille trois cent soixante quinze (564.375) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 564.375,-) à TROIS MILLIONS EUROS (EUR 3.000.000,-), par la création et l'émission de deux millions quatre cent trente-cinq mille six cent vingt-cinq (2.435.625) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions par la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la loi.

## **Titre III - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Le conseil d'administration est divisé en deux catégories d'administrateurs, A et B.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, comprenant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique selon le cas et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Titre IV - Année sociale, Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 14 heures, et pour la première fois en deux mille quatorze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- par Madame Margareta SMET, prénommée, représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement soixante-deux mille cinq cents (62.500) nouvelles actions par un apport en nature consistant en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, de la société anonyme (n.v.) constituée en 1985 sous la forme d'une société de personnes à responsabilité limitée et régie par le droit belge, HAIRSTYLING DIRCK DE WITTE, avec siège social à Leuven (B-3000), Bondgenotenlaan 5, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0427.207.596, évalué à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-);

- par Monsieur Stéfan POPPE, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions par un apport en nature consistant en quatre (4) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, de la société anonyme constituée et régie par le droit belge, HAIRSTYLING DIRCK DE WITTE, précitée, évalué à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-);

- par Monsieur Thomas POPPE, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze (499.375) actions par un apport en nature consistant en sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, de la société anonyme constituée et régie par le droit belge, HAIRSTYLING DIRCK DE WITTE, précitée, évalué à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 499.375,-).

Le nombre total d'actions apportées représente 99,89 % du capital social de la société HAIRSTYLING DIRK DE WITTE, précitée.

Un rapport d'évaluation daté du 11 décembre 2012 a été émis par le cabinet d'expertise comptable TEAMAUDIT S.A. représenté par Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, suivant lequel l'apport en nature précité a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété économique a été donnée au notaire instrumentant.

### *Réalisation effective de l'apport:*

Les apporteurs, Madame Margareta SMET, prénommée, représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK, Monsieur Stéfan POPPE, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST, et Monsieur Thomas POPPE, prénommé, représenté par Monsieur Joël FOREST, comme ci-avant, déclarent ce qui suit:

- ils sont les seuls plein propriétaires des Actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les Actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;
- ils accompliront toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Belgique, aux fins d'effectuer l'apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L - 2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- de catégorie A

- Monsieur Joël FOREST, né le 05 avril 1960 à Varennes-Sur-Seine, France, ingénieur en économie demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, (signature A);

- de catégorie B

- Mademoiselle Farida OMAADACHAK, née le 27 mai 1978 à Creil, France, ingénieur en économie demeurant professionnellement au 4, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg (signature B);

- Monsieur Romain WAGNER, né le 05 avril 1967 à Esch-Sur Alzette, Luxembourg, expert-comptable demeurant professionnellement au 47, route d'Arlon, L-1449 Luxembourg (signature B).

4. Est nommé au poste de Président Monsieur Joël FOREST précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FBK Audit S.à r.l., ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138949.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Farida Omaadachak, Joël Forest, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 59998. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168404/258.

(120221810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Vance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2013001383/12.

(120227034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Global SN Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.525.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.249.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Polish Enterprise Fund VII, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands acting through its general partner, Polish Enterprise Investors VII, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands acting through its general partner, Polish Enterprise Investors VII, GP Ltd, a Cayman Islands exempted company whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ("PEF")

and

Morgan Stanley Private Markets Fund V LP, a Delaware limited partnership whose registered office is at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, acting through its general partner, Morgan Stanley PMF V GP LP, a Delaware limited partnership whose registered office is at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, acting through its general partner, Morgan Stanley Alternative Investments LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 ("Morgan Stanley"),

each hereby represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

PEF, represented as above stated, declares that it currently holds all the corporate units issued by Global SN Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, of 18 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2840 on 22 November 2012, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 172.249 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation.

PEF, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1) To increase the Company's share capital by an amount of six million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 6,512,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to six million five hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,525,000.-), to be divided into two hundred sixty-one thousand (261,000) corporate units, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-).

2) To issue two hundred sixty thousand five hundred (260,500) corporate units, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing corporate units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3) To accept the subscription and full payment of (i) two hundred six thousand seven hundred thirty-four (206,734) new corporate units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by the Sole Shareholder, and (ii) fifty-three thousand seven hundred sixty-six (53,766) new corporate units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by Morgan Stanley Private Markets Fund V LP, by a contribution in cash in the aggregate amount of six million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 6,512,500.-).

4) To amend the Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above changes.

5) Miscellaneous.

PEF, represented as above stated, being the Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 6,512,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up six million five hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,525,000.-), to be divided into two hundred sixty-one thousand (261,000) corporate units, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue two hundred sixty thousand five hundred (260,500) corporate units, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing corporate units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared PEF, represented as stated above, by virtue of a proxy given under private seal.

PEF declares to subscribe to two hundred six thousand seven hundred thirty-four (206,734) new corporate units of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by means of a contribution in cash in the amount of five million one hundred sixty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 5,168,350.-).

PEF has fully paid in cash the two hundred six thousand seven hundred thirty-four (206,734) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Thereupon appeared Morgan Stanley, represented as stated above, by virtue of a proxy given under private seal.

Morgan Stanley declares to subscribe to fifty-three thousand seven hundred sixty-six (53,766) new corporate units of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by means of a contribution in cash in the amount of one million three hundred forty-four thousand one hundred fifty euros (EUR 1,344,150.-).

Morgan Stanley has fully paid in cash the fifty-three thousand seven hundred sixty-six (53,766) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription by PEF and Morgan Stanley to the two hundred sixty thousand five hundred (260,500) new corporate units of the Company with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at six million five hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,525,000.-) divided into two hundred sixty-one thousand (261,000) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-).”

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand eight hundred Euros (EUR 3,800.-).

### Statement

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

Polish Enterprise Fund VII, L.P., un limited partnership constitué aux Iles Caymans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, représenté par son general partner, Polish Enterprise Investors VII, L.P., un limited partnership constitué aux Iles Caymans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans représenté par son general partner, Polish Enterprise Investors VII, GP Ltd, une société constituée aux Iles Caymans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans ("PEF"),

et

Morgan Stanley Private Markets Fund V LP, un limited partnership constitué au Delaware ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, représenté par son general partner, Morgan Stanley PMF V GP LP, un limited partnership constitué au Delaware ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, représenté par son general partner, Morgan Stanley Alternative Investments LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 ("Morgan Stanley"),

chacun ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

PEF, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Global SN Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2840 le 22 novembre 2012, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.249 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont à ce jour jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

PEF dûment représenté, en tant qu'Associé Unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500,-) afin de le passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de six millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000,-) divisé en deux cent soixante-et-un mille (261.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de deux cent soixante mille cinq cents (260.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de (i) deux cent six mille sept cent trente-quatre (206.734) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'Associé Unique, et (ii) cinquante trois mille sept cent soixante-six (53.766) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par Morgan Stanley Private Markets Fund V LP, par un apport en numéraire d'un montant de six millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées ci-dessus.

## 5. Divers.

PEF, représenté comme décrit ci-dessus, en sa capacité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500,-) afin de le passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de six millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000,-) divisé en deux cent soixante et un mille (261.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre deux cent soixante mille cinq cents (260.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

### *Souscription et paiement*

Ensuite, a comparu PEF, représenté comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

PEF déclare souscrire à deux cent six mille sept cent trente-quatre (206.734) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions cent soixante-huit mille euros (EUR 5.168.350,-).

PEF a entièrement payé en espèces les deux cent six mille sept cent trente-quatre (206.734) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément et qui confirme que les dispositions de l'article 183 de la Loi ont été dûment remplies.

Ensuite, a comparu Morgan Stanley, représenté comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Morgan Stanley déclare souscrire à cinquante-trois mille sept cent soixante-six (53.766) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent quarante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 1.344.150,-).

Morgan Stanley a entièrement payé en espèces les cinquante-trois mille sept cent soixante-six (53.766) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément et qui confirme que les dispositions de l'article 183 de la Loi ont été dûment remplies.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription par PEF et Morgan Stanley à deux cent soixante mille cinq cents (260.500) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.525.000,-) représenté par deux cent soixante et un mille (261.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59044. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167821/204.

(120221516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

**Hellespont International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.466.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2012, a pris acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Michaël Zianveni et Sébastien Gravière, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013000928/12.

(130000153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Luxembourg Bridge, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.594.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001016/10.

(130000318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 23.976,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000998/10.

(130000324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 23.976,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000997/10.

(130000319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Jarban S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.324.

---

L'étude ADAM & BLESER a dénoncé avec effet au 31 décembre 2012 le siège social de la société JARBAN S.A, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B57324, domiciliée à son adresse à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, en vertu d'un contrat de domiciliation signé en date du 20 juillet 2006.

Pour avis conforme

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2013000989/12.

(130000066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Jaccar Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.405.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000988/10.

(130000551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Jasper Broker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.995.

---

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 31 décembre 2012 la démission la démission du liquidateur de la société Lisolux S.à r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013000990/11.

(130000158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**JD Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.943.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.099.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000991/10.

(130000320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**JD Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.943.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.099.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000992/10.

(130000325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**I.T.O. S.à r.l., Immobilière Thibo - Olmedo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.210.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.  
12, rue de la Gare  
L-7535 MERSCH  
Signature

Référence de publication: 2013000971/13.

(13000254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Luxgarnissage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 154.482.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001042/10.

(13000007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Luxcleaning System s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.812.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001039/10.

(13000524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Luxbela, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 164.903.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001037/10.

(120226735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Lumax International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 20.810.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013001033/11.

(120226685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2012.

Jean-Jacques Josset

Manager B

Référence de publication: 2013001208/13.

(13000097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**M + B Betonbau (Luxemburg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 84.362.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour M + B BETONBAU (LUXEMBURG), G.m.b.H.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013001045/12.

(13000045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**BlueCrest Emerging Markets S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.200.

---

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

BlueCrest Emerging Markets Master Fund Limited, a corporation incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Shareholder"),

here represented by Me Anthony Braesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 10, 2012.

Said proxy, signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of BlueCrest Emerging Markets S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on September 25, 2008 pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n° 2603 of October 24, 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 142.200 (the "Company"), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda.

1. Decision to dissolve the Company and put the Company into voluntary liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.

The Shareholder has then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, residing in Béréldange (Grand Duchy of Luxembourg), as liquidator of the Company. The liquidator will have the broadest powers to perform its duties under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), including those referred to in Article 145 of the Law without requesting the prior consent of the Shareholder.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

### Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed was worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BlueCrest Emerging Markets Master Fund Limited, une société constituée et existant sous le droit des Iles Cayman, et ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman Associé»),

représentée par Me Anthony Braesch, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société BlueCrest Emerging Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le vingt-cinq septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 2603 du 24 octobre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 142.200 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement informé de la teneur des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'Associé a par la suite adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et décide de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

L'Associé nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Marcel Stephany, expert comptable, résidant à Béréldange (Grand-Duché de Luxembourg), qui aura, pour réaliser la liquidation, les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), y compris ceux prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recueillir l'autorisation préalable de l'Associé.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

#### Frais et dépens

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAESCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60925 Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170469/96.

(120225386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

**FMC Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.032.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013001726/12.

(130000790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Vauban Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 120.683.

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Guy Harles, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Vauban Participations S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.683, constituée suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2006 (la «Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 6 novembre 2012.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2229 du 29 novembre 2011,

2) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1735 du 10 juillet 2012.

3) Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 26.592.000,-) divisé en vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (26.592) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

4) Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 27.799.000,-) représenté par vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (27.799) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

5) En date du 7 juin 2012, le conseil d'administration de la Société a augmenté le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé ainsi fixé d'un montant de EUR 375.000 par l'émission de 375 actions.

6) Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, pendant une période qui prendra fin le 7 juin 2017, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») est autorisé à accorder des options pour souscrire à des actions. Ces augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais peuvent être souscrites, vendues et émises de la manière que le Conseil décide au moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prolongée par une décision des actionnaires en assemblée générale de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription des options et des nouvelles actions le moment donné et peut émettre ces actions par conversion du compte prime d'émission de la Société. Le Conseil est également autorisé à émettre ces options pour souscrire aux actions sans que les actionnaires n'aient un droit de sou-

scription préférentiel. Le Conseil peut déléguer à un mandataire de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant une partie ou l'ensemble de cette augmentation de capital.

7) La Société, en date du 3 mai 2011, a accepté un plan d'options aux termes duquel des options ont été attribuées donnant droit, à la suite de leur exercice, à la souscription à une action de la Société pour chaque option.

La Société a reçu un ordre de mouvement afin de convertir quarante (40) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté d'un montant de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) de son montant actuel jusqu'à vingt-six millions six cent trente-deux mille Euros (EUR 26.632.000,-) par l'émission de quarante (40) actions, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants a été supprimé.

Les quarante (40) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Bruno Klein pour un prix de souscription de cent vingt-quatre mille six cents Euros (EUR 124.600,-), entièrement libérées par un apport en numéraire duquel quarante mille Euros (EUR 40.000,-) ont été affectés au capital social de la Société et quatre-vingt-quatre mille six cents Euros (EUR 84.600,-) au compte prime d'émission de la Société.

8) L'apport total de cent vingt-quatre mille six cents Euros (EUR 124.600,-) est mis à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

9) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions six cent trente-deux mille Euros (EUR 26.632.000,-) divisé en vingt-six mille six cent trente-deux (26.632) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le troisième alinéa de l'article 5 aura la teneur suivante:

Le capital autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 27.384.000,-) représenté par vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre (27.384) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

L'alinéa premier de l'article 5 de la version anglaise des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of twenty six million six hundred thirty two thousand Euro (EUR 26,632,000.-) divided into twenty-six thousand six hundred thirty two (26,632) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Le troisième alinéa de l'article 5 aura la teneur suivante:

The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at twenty-seven million three hundred eighty-four thousand Euro (EUR 27,384,000.-) represented by twenty-seven thousand three hundred and eighty-four (27,384) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guy Harles, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 60001. Reçu 75.-

Le Releveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168457/87.

(120221820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.